

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2025-1367
REMBOURSABLES PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 28 avril 2025, le conseil a adopté le règlement N° 2025-1367 modifiant le règlement d'emprunt N° 2021-1155 afin de réduire l'emprunt et la dépense d'un montant de 14 616 060 \$ pour des travaux prévus à l'aéroport (extension du tarmac, réfection extérieure de bâtiment et préparation de terrain) décrétant l'appropriation d'une subvention d'un montant de 935 850 \$ dans le cadre du Programme initiative de transport aérien régional (ITAR) et un emprunt de 340 090 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2025-1367 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 30 mai 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 juin 2025.

Le règlement N° 2025-1367 entre en vigueur le 25 juin 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 18^e jour du mois de juin 2025
et publié le 25 juin 2025



Angèle Tousignant, greffière